

**Séance du 14 septembre 2021**

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 19  
Présents : 17  
Votants : 16

L'an deux mil vingt et un,

Le 14 Septembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de FONTCOUVERTE se sont réunis en séance, à la mairie, sur la convocation légale qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Générale des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Francis GRELLIER, Maire.

**Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal :** 09 septembre 2021

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs LESPINASSE Sylvain, BRUNETEAU Claudine, GARDEN Bruno, DEJEAN Michel, RAFFIN Patrick, DUPUY Isabelle, VILLENEUVE SOULARD Claudie, BELTRAMÉ Stéphanie, MOURMANT Christophe, MORIN Stéphane, BUREAUD Grégory, GOUSSET Estelle, LACOTTE Christian, REYMOND-BURDIN Rose-May, YASSIN Faysal, formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 19 membres.

**Excusé(e)s avec pouvoirs :** Mme DREY Marie-France a donné pouvoir à Mme DUPUY Isabelle, Mme RANNOU Virginie a donné pouvoir à M. MORIN Stéphane.

**Absent :** M. FERRAND Pascal

A été nommée secrétaire de séance : Stéphanie BELTRAMÉ.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1 - **Approbation du procès-verbal de séance du 07 Juillet 2021**
- 2 - **Installation d'un nouveau conseiller municipal à la suite d'une démission et mise à jour du tableau du Conseil Municipal**
- 3 - **Modification de la composition des commissions communales suite à démission et à l'installation d'un nouveau conseiller**
- 4 - **Réalisation d'un emprunt prévu au budget 2021**
- 5 - **Avenant n°1 au lot n°1 du marché de travaux de rénovation thermique de l'école élémentaire**
- 6 - **Décisions modificatives budgétaires**
- 7 - **Demande de subvention pour l'acquisition du local Mauret**
- 8 - **Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026**
- 9 - **Convention pour l'inclusion numérique**
- 10 - **Restauration du lavoir de l'Escambouille : Convention avec le S.A.S. Chantier d'insertion**
- 11 - **Projet de cession à la commune d'une parcelle près du lavoir de l'Escambouille**
- 12 - **Informations du Maire et des adjoints**
- 13 - **Questions diverses**

**PRÉAMBULE**

**Désignation du secrétaire de séance**

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire, invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne le secrétaire selon l'ordre du tableau du Conseil Municipal : Stéphanie BELTRAMÉ est nommée secrétaire de séance.

**Quorum**

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est constaté que le Conseil Municipal peut valablement délibérer, puisque le quorum des conseillers municipaux présents est atteint.

**L'approbation du procès-verbal de séance du 07 Juillet 2021**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le procès-verbal du 07 Juillet 2021, celui-ci n'appelant aucune observation, ni réserve.

**Objet : Installation d'un nouveau conseiller municipal à la suite d'une démission et mise à jour du tableau du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Marie-Pierre BOSSARD, élue sur la liste «Une équipe nouvelle pour un village nouveau » a présenté sa démission de son mandat de conseillère municipale par courrier recommandé en date du 15 Juillet 2021, réceptionné en mairie le 16 Juillet 2021.

Conformément à l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce courrier a été adressé pour information à Madame la Sous-Préfète de Saintes le 21 Juillet 2021,

En application de l'article L. 270 du Code Electoral, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Conformément à ces dispositions, et compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 15 Mars 2020, Monsieur YASSIN Fayçal, candidat suivant de la liste « une équipe nouvelle pour un village nouveau » est convoqué au présent conseil municipal. Il accepte de remplacer Madame Marie-Pierre BOSSARD démissionnaire du Conseil Municipal.

Monsieur YASSIN Faysal, est installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

► **Considérant** la démission de Madame Marie-Pierre BOSSARD de son poste de conseillère municipale est effective à compter du 16 juillet 2021,

► **Considérant** que Monsieur Faysal YASSIN, suivant de liste« une équipe nouvelle pour un village nouveau », a accepté de devenir conseiller municipal,

**Le Conseil Municipal :**

- . **PREND ACTE** de l'installation de Monsieur Faysal YASSIN dans les fonctions de conseiller municipal,
- . **PREND ACTE** de la modification du tableau du conseil municipal annexé à la présente délibération.

**Objet : Modification de la composition des commissions communales suite à démission d'une conseillère municipale**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du 16 juin 2020 portant création des commissions municipales,

**Vu** la démission présentée à Monsieur le Maire par Madame Bossard Marie-Pierre de son mandat de conseillère municipale, effective le 16 Juillet 2021, ainsi que de ses fonctions au sein des commissions suivantes :

\***Commission « Vivre ensemble »**

\***Commission COPIL Médiathèque**

**Considérant** l'approbation du tableau municipal qui a installé Monsieur Faysal YASSIN dans ses fonctions de conseiller municipal,

**Considérant** la candidature de Monsieur Faysal YASSIN pour participer aux commissions énoncées ci-dessus.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DÉSIGNE** Monsieur Faysal YASSIN, membre de la commission « Vivre ensemble » ainsi que du COPIL « Médiathèque ».

**Objet : Réalisation d'un emprunt pour le financement des travaux de rénovation thermique de l'école élémentaire et du centre de loisirs**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du financement des travaux de rénovation thermique de l'école élémentaire et du centre de loisirs, il a été convenu de contracter un emprunt.

Lors du vote du budget principal le 09 mars 2021, il a été décidé un emprunt de 475 000 € pour ce projet.

Aux vues de la conjoncture actuelle, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'opter pour un taux fixe.

Dans le but de réaliser cet emprunt, il a été demandé à quatre organismes bancaires de faire une offre à la municipalité pour un prêt de 475 000 € à taux fixe sur une période de 15 ans.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau des offres issu de la consultation :

Date offre	25/08/2021	27/08/2021	07/09/2021	09/09/2021
BANQUE	CAISSE D'ÉPARGNE	CREDIT MUTUEL	CRÉDIT AGRICOLE	BANQUE POSTALE
Périodicité	trimestrielle	trimestrielle	trimestrielle	trimestrielle
Échéances	constantes	constantes	constantes	constantes
Taux fixe	0,68%	0,72%	0,78%	0,58%
Coût global	500 040,00 €	502 038,60 €	503 791,68 €	496 474,56 €
Frais / Commission	500,00 €	500,00 €	475,00 €	475,00 €

Après analyse des offres, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir l'offre de la Banque Postale, soit : 475 000 € avec un taux d'intérêt fixe de 0,58 % sur une durée de 15 ans, avec des échéances constantes et une périodicité trimestrielle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- De contracter un emprunt dans le cadre du financement des travaux de rénovation thermique de l'école élémentaire et du centre de loisirs,
- D'emprunter la somme de 475 000 € à taux fixe,
- De retenir la proposition de la Banque Postale : 475 000 € avec un taux d'intérêt fixe de 0,58 % sur une durée de 15 ans avec des échéances constantes et une périodicité trimestrielle,
- D'autoriser M. le Maire à signer le contrat à intervenir et tout document relatif à cet emprunt.

18h50 - Arrivée de Michel DEJEAN

### **Objet : Avenant au marché de travaux "Amélioration énergétique de l'école élémentaire et du centre de loisirs"**

Madame Claudine BRUNETEAU expose au conseil municipal qu'à l'issue des travaux d'amélioration énergétique de l'école élémentaire et du centre de loisirs, une modification s'est révélée nécessaire pour renforcer la qualité du projet. Cette modification entraîne une plus-value faisant varier le montant initial du marché pour l'entreprise ALM ALLAIN (lot 1), marché notifié le 12/05/2021.

#### **- Avenant N°1 du Lot 1 "MACRO-LOT" – ALM ALLAIN :**

**Travaux modificatifs** : Remplacement de 242 dalles de plafond rayonnant hors service dans les salles de classe 1, 2, 5 et 6.

**Incidence financière** :  
Montant initial du marché : 324 510,28 € HT soit 389 412,34 € TTC  
Total avenant N°1 : + 12 738,88 € HT soit + 15 286,66 € TTC  
Nouveau montant du marché : 337 249,16 € HT soit 404 699,00 € TTC

Cet avenant présente une variation de + 3,9 % par rapport au montant initial du marché.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve l'avenant ci-dessus et en accepte les incidences financières,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de travaux avec l'entreprise ALM ALLAIN ainsi que tous les documents y afférents.

19h00 - Arrivée de Estelle GOUSSET

**Objet : Décisions modificatives**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que :

- Madame La Préfète de la Région Nouvelle-Aquitaine a signé un arrêté attributif de subvention « DSIL Rénovation thermique » pour la commune de Fontcouverte. Cette subvention de 184 657 € est destinée à la rénovation énergétique de l'école élémentaire et du centre de loisirs. Cette subvention, accordée après le vote du Budget, peut aujourd'hui être intégrée au budget primitif.
- Les nouveaux crédits inscrits peuvent pallier aux nouvelles dépenses ci-dessous :
  - o Acquisition d'un bâtiment en Centre-bourg pour 60 000 €,
  - o Travaux d'amélioration énergétique des bâtiments scolaires pour 60 000 €,
  - o Travaux divers bâtiments pour 11 657 €,
  - o Migration en IP système d'alarme anti-intrusion Salle des Fêtes pour 5 000 €
  - o Travaux complémentaires Îlot Alambic en Centre-bourg pour 3 000 €,
  - o Dépenses imprévues pour 30 000 €.

Il est donc nécessaire de procéder à une décision modificative sur le budget principal de la commune comme suit :

**INVESTISSEMENT**

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Article (Chap.) - Opération</i>	<i>Montant €</i>	<i>Article (Chap.) - Opération</i>	<i>Montant €</i>
020 (020) : Dépenses imprévues	30 000,00	021 (021) : Viremt section fonct	-15 000,00
21318 (21) : Autres bâtiments publics Op. 337 (Aménagement Îlot Alambic Centre-bourg)	3 000,00	1322 (13) : Subvent° équipement Régions – Op. 349	184 657,00
21318 (21) : Autres bâtiments publics Op. 349 (Tvx améliorat° énergétique Bât. Scolaires)	60 000,00		
21318 (21) : Autres bâtiments publics Op. 352 (Travaux divers bâtiments 2021)	11 657,00		
21318 (21) : Autres bâtiments publics Op. 355 (Migrat° IP système alarme intrusion bât.)	5 000,00		
21318 (21) : Autres bâtiments publics Op. 360 (Acquisition bâtiment en Centre-bourg)	60 000,00		
	<b>169 657,00</b>		<b>169 657,00</b>

**FONCTIONNEMENT**

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Article (Chap.)</i>	<i>Montant €</i>	<i>Article (Chap.)</i>	<i>Montant €</i>
023 (023) : Virement à la section investissent	-15 000,00		
6135 (011) : Locations mobilières	15 000,00		
<b>Total dépenses :</b>	<b>169 657,00</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>169 657,00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte les modifications budgétaires énoncées ci-dessus.

**Objet : Acquisition d'un bâtiment en Centre-Bourg (ancienne boulangerie)**

**Demande de subvention au Conseil Départemental au titre du Fonds d'aide à la revitalisation des petites communes.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en séance du 09 juin dernier, il a été décidé l'acquisition du bâtiment de l'ancienne boulangerie en Centre-Bourg pour la somme de 50 000 €. Les frais d'acte notariés sont à la charge de la commune.

Il a également été évoqué la rénovation de ce bâtiment pour y créer un espace jeunesse, projet inscrit dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026 du territoire de la CDA de Saintes. Il convient de travailler sur ce projet.

Concernant l'acquisition du bâtiment, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Qu'il a reçu de la société SCI BATCOM, un procès verbal d'assemblée générale approuvant la vente du bâtiment de l'ancienne boulangerie à la commune de Fontcouverte,
- Que la commune peut prétendre au soutien financier du Département au titre du Fonds d'aide à la revitalisation des petites communes pour l'acquisition de ce bâtiment.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement prévisionnel :

<b>- PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL</b>		
Conseil Départemental	25 % sollicités	15 000,00 €
Autofinancement	75 %	45 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>60 000,00 €</b>

**Entendu cet exposé,**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Dit que ce projet d'acquisition a été inscrit au budget 2021 : Opération 360 « Acquisition bâtiment en Centre-bourg » pour 60 000€ (acquisition du bien + frais d'acte notariés estimés),
- Approuve le plan de financement prévisionnel présenté,
- Charge Monsieur le Maire de solliciter l'aide du Département au titre du Fonds de revitalisation des petites communes,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette opération.

Monsieur le Maire indique que la commune peut bénéficier de l'aide du service travaux de la CdA de Saintes pour l'aménagement de ce local. L'offre de la CdA propose différents niveaux de services allant du simple avis ou conseil, à la mission de maîtrise d'œuvre complète. Certaines prestations sont gratuites d'autres sont payantes.

Il propose au Conseil Municipal de solliciter le service travaux de la CdA de Saintes pour la réalisation du dossier d'urbanisme (relevés, préparation du dossier, plans...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter le service travaux de la CdA de Saintes pour la réalisation des plans d'aménagement du local ainsi que du dossier d'urbanisme.

19h45 – Arrivée de Christian LACOTTE

### **Objet : Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021 – 2023 de l'agglomération de Saintes**

**Monsieur le Maire expose :**

L'Etat a invité la communauté d'agglomération de Saintes à mettre en place un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) pour la période 2021 -2026 avec deux grands objectifs : renforcer l'attractivité de son territoire et l'accompagner dans sa transition écologique et énergétique.

Au travers de ce dispositif contractuel, l'Etat entend :

- Accompagner la mise en œuvre du projet de territoire de l'agglomération de Saintes ;
- Simplifier son mode d'intervention en signant un contrat unique se substituant progressivement aux dispositifs contractuels de droit commun ou thématiques en cours (contrat de ville, contrat « action Cœur de ville...).

Dans ce cadre, un projet de CRTE a été établi conjointement par l'Etat, la CDA de Saintes et les communes du territoire. Il est précisé que le CRTE n'est pas un document figé et qu'il évoluera dans le temps, le programme d'actions pouvant être complété. Chaque année une convention financière sera passée avec l'Etat précisant les engagements de l'Etat et des collectivités.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de CRTE ci-annexé visant à :

- Etre une agglomération attractive et innovante,
- Etre une agglomération proche de ses habitants,
- Etre une agglomération durable, appréciant et valorisant le cadre de vie, la diversité de ses patrimoines historique, architectural, naturel et gastronomique.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 2019-753 du 22 juillet 2019 portant création d'une Agence Nationale de la cohésion des territoires instituant des « contrats de cohésion territoriale »,

**Vu** la circulaire n° 6231/SG du 20 novembre 2020 signé par le Premier Ministre relative à l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique pour la période 2020-2026, première concrétisation des « contrats de cohésion territoriale »,

**Vu** le courrier de M. le Préfet de la Charente-Maritime en date du 1<sup>er</sup> février 2021 actant la volonté de la Communauté d'Agglomération de Saintes de s'engager dans la préparation d'un Contrat de Relance Ecologique à l'échelle de son territoire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **DÉCIDE** :

- **D'approuver** le Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026 pour le territoire de l'agglomération de Saintes ci-annexé,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à approuver et à signer tous documents afférents la présente délibération ainsi que les modifications aux fiches actions / projets et maquettes financières ou avenant éventuels à ce contrat après avis du comité de pilotage constitué dans le cadre du CRTE à l'exception des modifications de l'article 4 relatif aux orientations stratégiques définies dans le contrat.

### **Objet : Convention avec la CdA de Saintes pour l'inclusion numérique**

Monsieur le Maire donne la parole à Stéphanie BELTRAME, en charge de ce dossier.

Elle indique qu'elle ne peut présenter ce soir la convention établie par la CdA car elle est soumise au contrôle du service juridique.

Elle informe le Conseil Municipal que dans le cadre de cette action, la CdA a recruté deux conseillers numériques afin d'accompagner les habitants ou les associations dans l'utilisation des outils numériques sur l'ensemble du territoire.

Jim JOBLET, a été désigné pour tenir des permanences gratuites, sur notre secteur, à la médiathèque de Fontcouverte. La première permanence devrait intervenir le Vendredi 15 octobre 2021, puis un vendredi sur deux.

Elle tient à préciser qu'il ne s'agit pas d'un formateur mais d'un accompagnant.

Une campagne d'information va être lancée à l'attention des Fontcouvertois(es).

En compensation de cette mise à disposition, le reste à charge pour la commune devrait s'élever à 1 613 € sur 2 ans.

Le Conseil Municipal prend acte de ce nouveau service qui sera formalisé prochainement au travers d'une convention avec la CdA de Saintes.

### **Objet : Travaux de restauration du lavoir route de l'Escambouille**

#### **Convention de travaux avec l'association « Le S.A.S. » - Chantier d'insertion**

Monsieur Bruno GARDEN expose au Conseil Municipal que le lavoir, route de l'Escambouille, nécessite des travaux de restauration (dépose des pierres altérées, taille de pierres et moellons, pose d'une calade et de pierres de taille). Il indique que ces travaux peuvent s'inscrire dans le cadre d'une action d'insertion avec l'association « Le S.A.S ».

Ces travaux interviennent à la suite de ceux réalisés en 2020 par le SAS pour la phase nettoyage du lavoir.

Monsieur Bruno GARDEN rappelle que dans le cadre de ce partenariat, la commune doit prendre en charge les matériaux et le petit matériel nécessaire à la réalisation des travaux. Une subvention forfaitaire de 700 € pour un mois de travaux (700,00 € / mois travaillé) serait à verser à l'association « le SAS » au titre de l'encadrement et de la formation des personnes en insertion.

Monsieur Bruno GARDEN donne lecture de la convention à intervenir.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat dans le cadre d'une action d'insertion entre la Commune et l'association « Le SAS » pour la restauration du lavoir route de l'Escambouille.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

**Objet : Acceptation d'un don consorts MOISY-GOYON  
Parcelle cadastré AP n° 577 – L'Escambouille »**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de don émise par les Consorts MOISY-GOYON, propriétaires de la parcelle cadastrée AP n° 577 d'une superficie de 5 ares 35 centiares au lieu-dit l'Escambouille.

L'intérêt d'accepter ce don réside dans le fait que ce terrain se situe à proximité de la route de l'Escambouille et du lavoir en cours de restauration. Il pourrait constituer un espace pour un aménagement de repos.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte le don proposé par les consorts MOISY-GOYON, constitué d'une parcelle de terre cadastrée AP n° 577 d'une superficie de 5 ares 35 centiares au lieu-dit l'Escambouille,
- Dit que les frais notariés et de bornage seront pris en charge par la commune,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et tous les documents afférents à ce dossier.

**Informations du Maire et des adjoints :**

► Rentrée scolaire 2021-2022

Monsieur le Maire donne la parole à Claudie SOULARD.

Madame Claudie SOULARD tient à remercier les agents municipaux et les bénévoles pour l'aide apportée lors du déménagement et du ré-emménagement de l'école élémentaire à la suite des travaux de rénovation énergétique.

Elle communique les mouvements intervenus au sein de l'équipe pédagogique. Messieurs Laurent MOUNIER et Damien BILLONNEAU (CE1) remplacent Madame MORAND qui a rejoint l'école de Le Douhet. Madame Johann COQUET (CE2) assure l'enseignement de la 5<sup>ème</sup> Classe.

L'école élémentaire a accueilli 118 élèves.

Monsieur le Maire reprend la parole. Il remercie tous ceux qui ont prêté leur concours pour le déménagement et l'emménagement occasionnés par ces travaux. Il remercie également Claudie SOULARD, Claudine BRUNETEAU et Grégory BUREAUD présents sur le terrain au quotidien pour veiller au bon déroulement de ce chantier compliqué.

Claudine BRUNETEAU indique que pour réaliser des travaux de cette ampleur, 3 à 4 mois sont préconisés. Ceux-ci se sont déroulés en 6 semaines. Il a fallu être vigilant sur les interactions entre les entreprises qui ont dû travailler en période estivale.

Monsieur le Maire demande à ce qu'une vigilance particulière soit portée sur l'amplitude des périodes d'ouvertures des fenêtres entraînant des déperditions énergétiques alors que la commune a investi dans l'amélioration de l'isolation du bâtiment pour diminuer la facture de chauffage.

En ce qui concerne les effectifs de l'école maternelle, 2 classes accueillent 48 élèves.

Monsieur le Maire communique les chiffres clés de la rentrée à l'échelle intercommunale. On note un effectif global en baisse.

- 43 écoles (EM et EE)
- 3 450 enfants scolarisés
- 24 restaurants
- 4 000 repas/jour, dont 600 préparés à Fontcouverte

Il rappelle le prix de revient du repas pour la collectivité : 7.50€

Le repas est facturé aux familles de 1.00€ à 4.00€ selon le quotient familial.

**. Stationnement devant l'école**

Le parking végétalisé a été mis en service comme prévu pour la rentrée. 5 élus ont été postés devant l'école avec l'objectif de sécuriser le dépôt minute.

Il indique qu'un travail devra être mené pour sécuriser et sanctuariser cet espace afin que les enfants ne se retrouvent pas au milieu des voitures en mouvement.

Avec l'ouverture du nouveau parking, cette bretelle pourrait être accessible seulement aux bus et aux véhicules de l'ADEI.

**. Forum des associations**

Près de 280 personnes sont venues à la rencontre de nos associations. Succès confirmé pour cette journée. Les activités associatives reprennent sous réserve de respecter les règles sanitaires liées au Covid.

**. Elections**

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de prendre leurs dispositions pour la tenue des bureaux de vote de l'année 2022 :

- **Elections Présidentielles : Dimanches 10 et 24 Avril 2021**
- **Elections Législatives : Dimanches 12 et 19 Juin 2021**

**■ QUESTIONS DIVERSES :**

**-Prolifération des chats errants**

Rose-May REYMOND-BURDIN porte à la connaissance du conseil la demande de Marie-Pierre BOSSARD relative à la prolifération des chats errants sur Beauseuil et les Richaudeaux.

Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas eu connaissance de réclamations en mairie sur ce sujet. Il chargera les services de se renseigner sur la réglementation en vigueur.

**- Boulangerie**

Christian LACOTTE demande s'il y a des avancées sur le projet de la boulangerie.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un projet privé qui nécessite des autorisations. L'instruction du dossier d'urbanisme est en cours. Sur le plan de l'accessibilité, la sous-commission Départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées a émis un avis favorable à l'ouverture de cet ERP en date du 28 septembre 2021.

**-Déroulement de séance de conseil en période de pandémie covid-19**

Rose-May REYMOND-BURDIN demande s'il est possible d'envisager les prochaines réunions de conseil à la salle des fêtes.

Monsieur le Maire répond que selon les informations préfectorales, à partir du mois d'octobre, les conseils municipaux devraient se tenir obligatoirement en mairie.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.**

**Ont signé au registre les membres présents.**